



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2023- 111 quinquies**

Publié le 20 mars 2023

SOMMAIRE

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté du 13 mars 2023 portant sur la composition du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (CCRAFCA) des Hauts-de-France

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral du 14 mars 2023 fixant la liste des organismes de formation agréés dans la région des Hauts-de-France pour la formation santé et sécurité au travail des représentants du personnel aux comités sociaux et économiques et aux commissions santé sécurité et conditions de travail

Arrêté préfectoral du 14 mars 2023 fixant la liste des organismes de formation agréés dans la région des Hauts-de-France pour la formation économique des représentants du personnel aux comités sociaux et économiques

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté modificatif N° 5 du 20 mars 2023 portant modification des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants des Hauts-de-France

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral du 13 mars 2023 portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à madame Laure ROLAIN, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État
Son annexe 1 portant spécimen de signature



RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant sur la composition du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (CCRAFCA) des Hauts-de-France.

La rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités,

- VU le code de l'éducation, notamment son article D. 423-1 ;
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL, rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités ;
- VU l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat ;
- VU l'arrêté ministériel du 29 juillet 2020 relatif au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes ;
- VU le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration spécial de région académique du 8 décembre 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes des Hauts-de-France est composé comme suit :

Dix représentants de l'administration :

Trois représentants membres de droit :

- Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités, présidente, titulaire (suppléant : Monsieur Michel DAUMIN, secrétaire général de région académique) ;
- Monsieur Raphaël MULLER, recteur de l'académie d'Amiens, titulaire (suppléante : Madame Catherine BELLET, secrétaire générale de l'académie d'Amiens) ;
- Monsieur Marc GERONIMI, délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue, titulaire (suppléant : Monsieur Jean-Michel CARRON, délégué de région académique adjoint en charge de l'enseignement technique) ;

Sept représentants nommés, par la rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités en accord avec le recteur de l'académie d'Amiens :

- Monsieur Stéphane DESMONS, secrétaire général adjoint de région académique, titulaire (suppléant : Monsieur Landry DEVIGNE, adjoint territorial au délégué de région académique adjoint en charge de l'enseignement technique) ;
- Monsieur Paul-Éric PIERRE, secrétaire général de l'académie de Lille, titulaire (suppléant : Monsieur Jérôme COLSON, secrétaire général adjoint de l'académie de Lille) ;
- Monsieur Bertrand LORTHIOIR, délégué de région académique adjoint en charge de la formation continue, titulaire (suppléante : Madame Adeline LEBEURRE, adjointe territoriale au délégué de région académique adjoint en charge de la formation continue) ;
- Monsieur Thierry DESPLANCKE, président du Greta de Lille métropole, titulaire (suppléante : Madame Christine RIGOLLET, ordonnateur du Greta du grand littoral) ;

- Monsieur Dominique HARAUT, président du Greta de l'Aisne, titulaire (suppléant : Monsieur Daniel SZCZETANIAK, proviseur du lycée La Hotoie à Amiens) ;
- Monsieur Sébastien WAFFLART, agent comptable du Greta du Grand Hainaut, titulaire (suppléant : Monsieur Thomas LEDAINE, agent comptable du Greta du Grand Artois) ;
- Monsieur Dimitri LANCEL, agent comptable du Greta de l'Oise, titulaire (suppléant : Monsieur Alain PROCAR, directeur général du Greta de l'Oise).

Dix représentants des personnels :

Représentants nommés par la rectrice de région académique sur proposition des organisations syndicales :

- Monsieur Thierry QUETU, Lycée Branly à Boulogne-Sur-Mer, FSU, titulaire (suppléant : Monsieur Frédéric BRESSAN, Lycée Corot à Douai)
- Monsieur Pascal FAVEREAUX, CFC Greta de l'Aisne, FSU, titulaire (suppléant : Monsieur Guy FRIADT, Lycée Marie-Curie à Nogent-sur-Oise)
- Madame Catherine CREPIN, CFC Greta Lille Métropole, FSU, titulaire (suppléante : Madame Nadia BENBAHMED, CFC Greta Grand Artois)
- Monsieur Arnaud DEPARNAY, CFC Greta de l'Aisne, FSU, titulaire (suppléant : Monsieur Olivier CARRAUD, Lycée Léonard de Vinci à Calais)
- Monsieur Christian DAHENNE, lycée Jean Monnet à Crépy-en-Valois, UNSA-Education, titulaire (suppléant : Monsieur Amar MOHAMMEDI, lycée Les Jacobins à Beauvais)
- Monsieur Arnaud FOUBERT, lycée professionnel Jacques Durand à Saint-Omer, UNSA-Education, titulaire (suppléant : Monsieur Grégory KACZMAREK, lycée Auguste Behal à Lens)
- Madame Isabelle PHILIPPOT, EREA, Ecole régionale déficients visuels à Loos, UNSA-Education, titulaire (suppléant : Monsieur Mohamed ATTIA, lycée Valentine-Labbé à La Madeleine)
- Monsieur Benoit THEUNIS, lycée Gustave-Eiffel à Armentières, SNALC, titulaire (suppléante : Madame Estelle PEYRAGROSSE, Lycée Pierre Mendès-France de Péronne)
- Madame Anastasia AGRASO, rectorat d'Amiens, SGEN-CFDT, titulaire (suppléante : Madame Cathy SLOPIEN, lycée Gambetta Carnot à Arras)
- Monsieur Fabrice COSTES, lycée professionnel de l'Yser à Wormouth, FNEC-FP-FO, titulaire (suppléante : Madame Nathalie MOURIN, lycée professionnel Charles-de-Bouvelles à Noyon)

ARTICLE 2 : Les directeurs des groupements d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle au sein de la région académique assistent de droit aux séances du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes, à titre consultatif.

ARTICLE 3 : La durée du mandat des représentants de l'administration nommés par la rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités, est de 4 ans à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 4 : L'arrêté du 25 novembre 2020 et les arrêtés modificatifs des 6 décembre 2021 et 14 novembre 2022 sont abrogés.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est publié sur les sites internet de chacune des académies de la région académique et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 13 mars 2023

La rectrice de région académique, rectrice
de l'académie de Lille, chancelière des
universités



Valérie CABUIL



**Arrêté préfectoral fixant la liste des organismes de formation agréés
dans la région des Hauts-de-France pour la formation santé et sécurité au travail
des représentants du personnel aux comités sociaux et économiques
et aux commission santé sécurité et conditions de travail**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code du travail et notamment ses articles L. 2315-17, R. 2315-8 et R. 2315-16 du code du travail relatifs à la formation des représentants du personnel et les articles R. 2315-9 et suivants du code du travail relatifs à la formation économique des représentants du personnel ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au comité économique et social ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France auprès du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2022 portant délégation de signature à monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 avril 2022 fixant la liste des organismes de formation agréés dans la région des Hauts-de-France pour la formation en santé sécurité au travail des représentants du personnel aux comités sociaux et économiques et aux commissions santé sécurité et conditions de travail ;

Vu la circulaire du 27 Septembre 1983 relative à l'établissement de la liste des organismes appelés à dispenser la formation aux membres titulaires des comités d'entreprise ;

Vu la demande d'agrément reçue le 19 mai 2022, présentée par l'organisme de formation NOVOFORM, sis 23 rue Alexandre Fatton – 80000 AMIENS, enregistré sous le numéro Siret 501728 042 00083 ;

Vu l'avis favorable du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) en date du 14 novembre 2022 concernant l'agrément de l'organisme de formation NOVOFORM, sis 23 rue Alexandre Fatton – 80000 AMIENS, numéro Siret 501728 042 00083 ;

Vu la demande de retrait d'agrément de l'organisme de formation APMT sis 111 bd Victor Hugo 59000 LILLE, numéro SIRET 420 009 219 00015, l'organisme de formation ne dispose plus de numéro d'activité depuis le 18 novembre 2019 ;

Vu la demande de retrait d'agrément de l'organisme de formation AFPI ARTOIS-DOUAISIS - ZAC du Bord des Eaux - 62223 SAINT-LAURENT-BLANGY, numéro SIRET 783912 470 00045, la structure étant fermée depuis le 1er juillet 2022 ;

Vu la demande de retrait d'agrément de l'organisme de formation CPREV sis 10 rue Paul Eluard 59560 COMINES, numéro SIRET 520 357 344 00016, la cessation totale de l'activité a été fixée au 21 décembre 2021 ;

Vu la demande de retrait d'agrément de l'organisme de formation SARL COFHYS sise 2 rue du Rouge Bouton – 59113 SECLIN, numéro SIRET 477 854 350 00055, cet organisme n'ayant pas remis de compte-rendu annuel ou n'ayant remis qu'un compte-rendu ne comportant pas les informations permettant de vérifier que l'organisme de formation répond aux qualifications ayant justifié son agrément ;

Vu la demande de retrait d'agrément de l'organisme de formation CROIX ROUGE sise avenue Jacqueline Mallet – 60260 LAMORLAYE, numéro SIRET 775 672 272 35625, cet organisme n'ayant pas remis de compte-rendu annuel ou n'ayant remis qu'un compte-rendu ne comportant pas les informations permettant de vérifier que l'organisme de formation répond aux qualifications ayant justifié son agrément ;

Vu la demande de retrait d'agrément de l'organisme de formation ANTHEMIA sis 3 rue de l'Anthémis – 60200 COMPIÈGNE, numéro SIRET 444 141 311 00019, cet organisme n'ayant pas remis de compte-rendu annuel ou n'ayant remis qu'un compte-rendu ne comportant pas les informations permettant de vérifier que l'organisme de formation répond aux qualifications ayant justifié son agrément ;

Vu la nouvelle dénomination de l'organisme de formation PROMEO AFPI PICARDIE – 1 avenue Eugène Gazeau – 60300 SENLIS, numéro SIRET 780 507 349 00097, résultant de la fusion de AFPI 8002 sis- 114 rue de la Chaussée Romaine 02100 SAINT QUENTIN, numéro SIRET 775 547 094 00166 et de l'AFPI OISE, numéro SIRET 780 507 349 00048 sis 240 avenue Marcel Dassault – 60002 BEAUVAIS Cedex ;

Vu l'avis favorable du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP) en date du 14 novembre 2022 concernant le retrait d'agrément de la SARL COFHYS sise 2 rue du Rouge Bouton – 59113 SECLIN, numéro SIRET 477 854 350 00055, de la CROIX ROUGE sise 2 rue du Rouge Bouton – 59113 SECLIN, numéro SIRET 775 672 272 35625 et d' ANTHEMIA sis 3 rue de l'Anthémis – 60200 COMPIEGNE, numéro SIRET 444 141 311 00019 ;

Après instruction de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Hauts-de-France ;

CONSIDÉRANT la mise à jour, par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Hauts-de-France, des listes des organismes habilités pour assurer la formation en santé sécurité au travail des représentants du personnel aux comités sociaux et économiques et aux commissions santé sécurité et conditions de travail ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'agrément est accordé à l'organisme de formation ci-dessous, pour assurer la formation en santé, sécurité au travail des représentants du personnel aux comités sociaux et économiques et aux commissions santé sécurité et conditions de Travail :

- NOVOFORM, sis 23 rue Alexandre Fatton – 80000 AMIENS, enregistré sous le numéro de Siret 501728 042 00083 ;

Article 2

L'agrément est retiré aux organismes de formation ci-dessous :

- APMT sis 111 bd Victor Hugo 59000 LILLE, numéro SIRET 420 009 219 00015 ;
- AFPI ARTOIS-DOUAISIS - ZAC du Bord des Eaux - 62223 ST LAURENT BLANGY, numéro SIRET 783912 470 00045 ;
- CPREV sis 10 rue Paul Eluard 59560 COMINES, numéro SIRET 520 357 344 00016;
- SARL COFHYS sise 2 rue du Rouge Bouton – 59113 SECLIN, numéro SIRET 477 854 350 00055 ;
- CROIX ROUGE sise avenue Jacqueline Mallet – 60260 LAMORLAYE, numéro SIRET 775 672 272 35625 ;
- ANTHEMIA sis 3 rue de l'Anthémis – 60200 COMPIEGNE, numéro SIRET 444 141 311 00019 ;
- AFPI 8002 sis 114 rue de la Chaussée Romaine 02100 SAINT QUENTIN, numéro SIRET 775 547 094 00166
- AFPI OISE - 240 avenue Marcel Dassault – 60002 BEAUVAIS Cedex, numéro SIRET 780 507 349 00048 ;

Article 3

L'agrément pourra être retiré aux organismes de formation qui cessent de répondre aux conditions d'agrément ou qui ne fournissent pas leurs bilans d'activité à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de la région Hauts-de-France avant le 30 mars de l'année suivant l'exercice écoulé.

Article 4

Les organismes figurant sur la liste, ci-annexée, sont agréés pour assurer la formation en santé et sécurité au travail des représentants du personnel aux comités sociaux et économiques et aux commissions santé sécurité et conditions de Travail.

Article 5

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 15 avril 2022.

Article 6

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 7

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 14 mars 2023

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général pour les affaires régionales

Jean-Gabriel DELACROY

Liste des organismes de formation agréés dans la région des Hauts de France pour la formation en santé, sécurité au travail des représentants du personnel aux Comités Sociaux et Economiques et aux Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail

Département	Organisme	Adresse	CP	Ville	SIRET
02 - Aisne	ALQUAL Conseil et Expertise "ALQUAL Formation, Conseil & Expertise"	46 rue de l'Isle	02100	SAINT-QUENTIN	420 247 736 00051
02 - Aisne	AMEREL PRO	12 rue des Pavieurs	02200	SOISSONS	829 587 138 00027
02 - Aisne	FORMATIONS MDKIé	7 allée des Moines	02460	LA FERTE-MILON	821 628 393 00018
02 - Aisne	HQS2E	1 rue de la Planchette	02820	AIZELLES	851 172 395 00010
02 - Aisne	ICF CUFFIES	3 allée des Internautes	02200	SOISSONS	433 974 946 00041
59 - Nord	A.F.P.I région dunkerquoise	ZAC du Pont Loby Rue de Rome	59640	DUNKERQUE	783 604 234 00022
59 - Nord	A2S CONSEIL	42 rue Duriez	59660	MERVILLE	511 174 146 00049
59 - Nord	ACX CONSEIL	41 boulevard de Valmy	59650	VILLENEUVE D'ASCQ	418 175 543 00010
59 - Nord	AFPI-ACM FORMATION	4 rue des Chateaux ZI de la Pilaterie CS 83056	59700	MARCQ EN BAROEUL	445 312 432 00112
59 - Nord	AJF FORMATION	5B route Nationale	59265	AUBIGNY AU BAC	509 410 965 00040
59 - Nord	ALTERNATIVE FORMATION	5 avenue de la Créativité Parc des Moulins IV	59650	VILLENEUVE D'ASCQ	404 109 308 00027
59 - Nord	APAVE Nord-Ouest SAS	340 avenue de la Marne CS 43013	59703	MARCQ EN BAROEUL	419 671 425 00751
59 - Nord	APSYS	3/15 rue Jean Mermoz	59130	LAMBERSART	803 805 084 00032
59 - Nord	BUREAU VERITAS	14 rue du Haut de Cruppe	59650	VILLENEUVE D'ASCQ	790 184 675 00797
59 - Nord	CCIR Hauts-de-France (Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Hauts de France)	299 Boulevard de Leeds CS 90028	59031	LILLE CEDEX	130 022 718 00014
59 - Nord	CONSEIL EVRP	117 rue Ferdinand Capelle	59660	MERVILLE	518 914 114 00021
59 - Nord	DURETZ . LINSSELLES . CONSEILS.	14 rue Victor Hugo	59126	LINSSELLES	482 967 502 00014
59 - Nord	EGIDE ENTREPRISE	48 boulevard de la République	59120	LOOS	484 181 912 00037
59 - Nord	EOL CONSEIL	175 allée de l'Ecopark Bâtiment E	59118	WAMBRECHIES	412 480 261 00038
59 - Nord	ESPACE FORMATION/ LA CITE APPRENANTE	40 rue Eugène Jacquet	59708	MARCQ EN BAROEUL	348 131 970 00017
59 - Nord	FORMA2S	36 rue des Tilleuls	59650	VILLENEUVE D'ASCQ	884 967 720 00019
59 - Nord	FORMAXIAL	67 avenue Kennedy	59000	LILLE	532 139 375 00010
59 - Nord	J.P. FORMATION	257 rue de la Justice	59235	BERSEE	507 492 163 00039
59 - Nord	LEFEUVRE FORMATIONS HSCT	74 avenue Saint Maur	59110	LA MADELEINE	503 167 199 00036
59 - Nord	LITHOSPHERE	112 rue Royale	59800	LILLE	839 927 464 00017
59 - Nord	LSM FORMATIONS	8 zone Artisanale de la Haute Rive	59553	CUINCY	394 158 422 00037
59 - Nord	M2I FORMATION	4 avenue de l'Horizon	59650	VILLENEUVE D'ASCQ	333 544 153 00310
59 - Nord	ORSEU	3 rue Bayard	59000	LILLE	483 777 827 00013
59 - Nord	PREVACT	5 rue Chobourdin	59134	HERLIES	540 052 594 00012
59 - Nord	PREVENTHYS	ZAC de l'Ermitage Rue Jacqueline Auriol	59552	LAMBRES-LEZ-DOUAI	512 326 976 00044
59 - Nord	PRISME	68 rue de Cambrai	59000	LILLE	818 913 543 00018
59 - Nord	PST FORMATION	Centre Vauban 199 rue Colbert	59000	LILLE	410 282 099 00051
59 - Nord	Sté NADINE ROLLAND	42 route de Blaringhem	59173	SERCUS	401 799 994 00025

59 - Nord	TESS FOR PREV	42 rue de la Blanchisserie	59660	MERVILLE	881 736 300 00016
59 - Nord	TPE CONSEIL	5330 route de vieux Berquin	59270	BAILLEUL	501 326 003 00024
60 - Oise	AXIOME COACHING	14 rue de l'Eglise	60700	FLEURINES	499 967 453 00014
60 - Oise	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE (CDG 60)	2 rue Jean Monnet	60008	BEAUVAIS CEDEX	286 000 021 00027
60 - Oise	ESQUALEARNING	14 rue Auguste Nicolas Martel	60200	COMPIEGNE	434 054 078 00028
60 - Oise	MILESTONE SOLUTIONS	MS FORMATION6/8 rue des Jardiniers	60300	SENLIS	440 909 943 00043
60 - Oise	SAFETY RISK SERVICES	231 rue de la Mare du Bois	60530	MORANGLES	423 133 693 00022
60 - Oise	PROMEO AFPI PICARDIE	1 avenue Eugène Gazeau	60300	SENLIS	780 507 349 00097
62 - Pas-de-Calais	AILLIOT RENE FORMATIONS	13 rue Guensses	62147	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT	517 424 776 00022
62 - Pas-de-Calais	AD VITAM Prévention	ZAC Artoipole- 60 allée d'Irlande	62223	FEUCHY	813 445 210 00020
62 - Pas-de-Calais	AFTRAL	Campus Euralogistic - Plateforme delta 3	62110	HENIN BEAUMONT	305 405 045 01478
62 - Pas-de-Calais	AGIP CONSEIL	45 rue du Mont d'Ostrohove Batiment C02	62280	SAINT-MARTIN-BOULOGNE	528 520 687 00013
62 - Pas-de-Calais	ARCADES	Rue Pierre et Marie Curie ZAC du 14 juillet	62223	SAINT-LAURENT-BLANGY	385 246 004 00035
62 - Pas-de-Calais	DUBOST et CIE	194 rue des Fusillés	62440	HARNES	452 129 174 00028
62 - Pas-de-Calais	FORMATECHNIK	15 rue du Cap d'Agde Zone Eurocap	62231	COQUELLES	531 603 868 00039
62 - Pas-de-Calais	HELPHY	1 rue Aimé Dubost	62670	MAZINGARBE	452 653 629 00033
62 - Pas-de-Calais	JUSTI-CE FORMATION ET CONSEIL	37-27 rue Faidherbe	62400	BETHUNE	485 268 031 00039
62 - Pas-de-Calais	NUMERICTIME	92 rue d'Amiens	62000	ARRAS	884 286 907 00016
62 - Pas-de-Calais	PREVORGA	885 rue Louis Breguet ZAC Marcel Doret	62100	CALAIS	821 020 682 00026
62 - Pas-de-Calais	S.I.S.E	430 boulevard du Parc CS 60094	62903	COQUELLES CEDEX	428 748 743 00021
62 - Pas-de-Calais	SARL FORMACONSULT	218 avenue Fleming	62400	BETHUNE	805 143 062 00018
80 - Somme	ESPACE FORMATION CONSULTING	133 rue Alexandre Dumas	80000	AMIENS	509 536 793 00011
80 - Somme	FM FORMATION CONSULTING	5 bis rue Guilbert	80260	VAUX EN AMIENOIS	753 900 661 00046
80 - Somme	INTERFOR-SIA	2 rue Vadé BP 61718	80017	AMIENS CEDEX 1	303 408 447 00033
80 - Somme	NOVOFORM	23 rue Alexandre Fatton	80000	AMIENS	501728 042 00083
80 - Somme	PREVAXIO	26 rue du Traité de Boves	80440	BOVES	814 387 114 00022
80 - Somme	SARL TLC	26 boulevard des Fédérés	80000	AMIENS	499 129 997 00023



**Arrêté préfectoral fixant la liste des organismes de formation agréés
dans la région des Hauts-de-France pour la formation économique
des représentants du personnel aux comités sociaux et économiques**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code du travail et notamment ses articles L. 2315-17, R. 2315-8 et R. 2315-16 du code du travail relatifs à la formation des représentants du personnel et les articles L. 2315-63 et suivants du code du travail relatifs à la formation économique des représentants du personnel ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au comité économique et social ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2022 de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France auprès du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2022 portant délégation de signature à monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mars 2022 fixant la liste des organismes de formation agréés dans la région des Hauts-de-France pour la formation économique des représentants du personnel aux Comités d'Entreprises et aux Comités Sociaux et Économiques ;

Vu la circulaire du 27 Septembre 1983 relative à l'établissement de la liste des organismes appelés à dispenser la formation aux membres titulaires des comités d'entreprise ;

Vu la demande d'agrément reçue le 23 mai 2022, présentée par l'organisme de formation LD FORMATION CONSEIL, sis 19 rue de Bergues 59143 SAINT MOMELIN, enregistré sous le numéro de Siret 902 041 003 00028 ;

Vu la demande d'agrément reçue le 24 juin 2022, présentée par l'organisme de formation TLC sis au 26 bd des Fédérés – 80000 AMIENS, enregistré sous le numéro de Siret 499 129 997 00023 ;

Vu la demande d'agrément reçue le 9 septembre 2022, présentée par l'organisme de formation TALENTUA SARL, sis 37 résidence de Beaufort – 62910 MOULLE, enregistré sous le numéro de Siret 827 672 841 00018 ;

Vu l'avis favorable du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) en date du 14 novembre 2022 concernant l'agrément de l'organisme de formation LD FORMATION CONSEIL, sis 19 rue de Bergues 59143 SAINT MOMELIN ;

Vu l'avis favorable du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) en date du 27 janvier 2023 concernant l'agrément de l'organisme de formation TLC sis au 26 bd des Fédérés – 80000 AMIENS ;

Vu l'avis favorable du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) en date du 27 janvier 2023 concernant l'agrément de l'organisme de formation TALENTUA SARL, sis 37 résidence de Beaufort – 62910 MOULLE ;

Vu la demande de retrait d'agrément de l'organisme de formation AFPI ARTOIS-DOUAISIS - ZAC du Bord des Eaux - 62223 ST LAURENT BLANGY, numéro SIRET 783912 470 00045, la structure étant fermée depuis le 1^{er} juillet 2022 ;

Vu la demande de retrait d'agrément de l'organisme de formation AGILE FORMATION sis 1 Impasse des Sources – 60580 COYE-LA-FORET, numéro SIRET 508 039 658 00010, la dissolution de la structure ayant été prononcée à compter du 30 juin 2021 selon le procès-verbal d'assemblée générale en date du 30 juin 2021 ;

Vu la nouvelle dénomination de l'organisme de formation PROMEO AFPI PICARDIE – 1 avenue Eugène Gazeau – 60300 SENLIS, numéro SIRET 780 507 349 00097, résultant de la fusion de AFPI 8002 sis- 114 rue de la Chaussée Romaine 02100 SAINT QUENTIN, numéro SIRET 775 547 094 00166 et de l'AFPI OISE, numéro SIRET 780 507 349 00048 sis 240 avenue Marcel Dassault – 60002 BEAUVAIS Cedex ;

Après instruction de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Hauts-de-France ;

CONSIDERANT la mise à jour, par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Hauts-de-France, des listes des organismes habilités pour assurer la formation économique des représentants du personnel aux comités sociaux et économiques ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'agrément est accordé aux organismes de formation ci-dessous, pour assurer la formation économique des représentants du personnel aux comités sociaux et économiques.

- LD FORMATION CONSEIL, sis 19 rue de Bergues 59143 SAINT MOMELIN, enregistré sous le numéro de Siret 902 041 003 00028 ;

- SARL TALENTUA, sis 37 résidence de Beaufort – 62910 MOULLE, enregistré sous le numéro de Siret 827 672 841 00018 ;

- TLC, sis 26 bd des Fédérés – 80000 AMIENS, enregistré sous le numéro de Siret 499 129 997 00023 ;

- PROMEO AFPI PICARDIE, sis 1 avenue Eugène Gazeau – 60300 SENLIS, enregistré sous le numéro SIRET 780 507 349 00097.

Article 2

L'agrément est retiré aux organismes de formation ci-dessous :

- AGILE FORMATION - 1 Impasse des Sources – 60580 COYÈ-LA-FORET, numéro SIRET 508 039 658 00010 ;
- AFPI ARTOIS-DOUAISIS - ZAC du Bord des Eaux - 62223 ST LAURENT BLANGY, numéro SIRET 783912 470 00045 ;
- AFPI 8002 - 114 rue de la Chaussée Romaine 02100 SAINT QUENTIN, numéro SIRET 775 547 094 00166 ;
- AFPI OISE - 240 avenue Marcel Dassault – 60002 BEAUVAIS Cedex, numéro SIRET 780 507 349 00048.

Article 3

L'agrément pourra être retiré aux organismes de formation qui cessent de répondre aux conditions d'agrément ou qui ne fournissent pas leurs bilans d'activité à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de la région Hauts-de-France avant le 30 mars de l'année suivant l'exercice écoulé.

Article 4

Les organismes figurant sur la liste, ci-annexée, sont agréés pour assurer la formation économique des représentants du personnel aux comités sociaux et économiques.

Article 5

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 4 mars 2022.

Article 6

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 7

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 14 mars 2023

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général pour les affaires régionales

Jean-Gabriel DELACROY

Liste des organismes de formation agréés dans la région des Hauts-de-France pour assurer la formation économique des représentants du personnel aux Comités d'entreprise et aux Comités Economiques et Sociaux

Département	Organisme	Adresse	CP	Ville	SIRET
02 - Aisne	MDKLé	7 allée des Moines	02460	FERTE-MILON	821 628 393 00018
59 - Nord	ACTI'FORMATION	111 rue Notre Dame	59190	HAZEBROUCK	793 522 582 00022
59 - Nord	ALTERVAL RESSOURCES	999 avenue de la République	59700	MARCQ EN BAROEUL	815 080 494 00025
59 - Nord	CCIR Hauts-de-France (Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts de France)	299 boulevard de Leeds CS 90028	59031	LILLE CEDEX	130 022 718 00014
59 - Nord	GW CONSULTANTS	195 rue Henri Durre	59590	RAISMES	851 261 313 00015
59 - Nord	LD FORMATION CONSEIL	19 rue de Bergues	59143	SAINT MOMELIN	902 041 003 00028
59 - Nord	LITHOSPHERE	112 rue Royale	59800	LILLE	839 927 464 00017
59 - Nord	ORSEU	3 rue Bayard	59000	LILLE	483 777 827 00013
59 - Nord	PBS CSE	9 rue Léon Beyaert	59240	DUNKERQUE	819 485 970 00035
59 - Nord	TESS FOR PREV	42 rue de la blanchisserie	59660	MERVILLE	881 736 300 00016
60 - Oise	PROMEO AFPI PICARDIE	1 avenue Eugène Gazeau	60300	SENLIS	780 507 349 00097
62 - Pas-de-Calais	ARCADES	rue Pierre et Marie Curie ZAC du 14 Juillet	62223	ST LAURENT BLANGY	385 246 004 00035
62 - Pas-de-Calais	SARL FORMACONSULT	218 avenue Fleming	62400	BETHUNE	805 143 062 00018
62 - Pas-de-Calais	JUSTI-CE FORMATION ET CONSEIL	37-27 rue Faidherbe	62400	BETHUNE	485 268 031 00039
62 - Pas-de-Calais	TALENTUA SARL	37 résidence de Beaufort	62910	MOULLE	827 672 841 00018
80 - Somme	ESPACE FORMATION CONSULTING	133 rue Alexandre Dumas	80000	AMIENS	509 536 793 00011
80 - Somme	IN EXTENSO FORMATION Hauts-de-France	53 avenue d'Italie	80090	AMIENS	817 605 959 00011
80 - Somme	INTERFOR	2 rue Vadé BP 61718	80017	AMIENS CEDEX 1	303 408 447 00033
80 - Somme	PLACE DES RH	11 rue de Péronne	80800	VILLERS BRETONNEUX	832 673 693 00012
80 - Somme	TLC	26 bd des Fédérés	80000	AMIENS	499 129 997 00023
80 - Somme	UNIVERSITE DE PICARDIE Direction de l'Education permanente	10 rue Frédéric Petit	80048	AMIENS CEDEX 1	392 529 459 00019
80 - Somme	VOTRE RH	3 avenue du Great Eastern ZAC Jules Verne	80330	LONGUEAU	830 439 766 00031

**ARRÊTÉ modificatif N° 5 du 20 mars 2023
portant modification des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs
indépendants des Hauts-de-France**

**Le ministre de la santé et de la prévention
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 janvier 2022 portant nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants des Hauts-de-France ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 31 janvier 2022, 31 août 2022, 15 novembre 2022 et 24 janvier 2023 ;

Vu l'arrêté du 13 février 2023 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par la fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 24 janvier 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

1/ En tant que représentants des travailleurs indépendants actifs

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE)

Titulaires :

Monsieur Guillaume DELACHER (*en remplacement de Mme Corinne VALTREMONT*)

Suppléants :

----- (*en remplacement de M. Guillaume DELACHER*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 20 mars 2023

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



**Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75
du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
à madame Laure ROLAIN,
directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité
pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État**

La directrice aux droits des femmes et à l'égalité

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012, portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu le décret n°2016-12-65 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères des affaires sociales et de la santé, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Vu l'arrêté du ministère des affaires sociales et de la santé du 19 février 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables des budgets opérationnels des programmes dont la direction générale de la cohésion sociale est responsable ;

Vu l'arrêté de la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, en date du 21 juin 2022 portant nomination de madame Claire QUESNEL en qualité de directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité des Hauts-de-France à compter du 1er juillet 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2022 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à madame Claire QUESNEL, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État ;

Vu l'arrêté de la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, en date du 17 octobre 2022 portant nomination de madame Laure ROLAIN en qualité de directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité des Hauts-de-France à compter du 1er novembre 2022 ;

Vu la décision n° 30 du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013 ;

ARRÊTE

Article 1^e

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité des Hauts-de-France, subdélégation est donnée à madame Laure ROLAIN, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, à l'effet de signer et valider tous les actes nécessaires à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État concernant le programme 137 « égalité entre les femmes et les hommes », titres 3 et 6 de la mission « solidarité, insertion et égalité des chances ».

Article 2

Subdélégation est donnée à madame Laure ROLAIN, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité des Hauts-de-France, pour signer tous les actes nécessaires à la passation des marchés publics dans le cadre des budgets opérationnels de programme découlant de la mission et des programmes visés à l'article 1.

Article 3

Le spécimen de signature de madame Laure ROLAIN sera transmis au directeur régional et départemental des finances publiques des Hauts-de-France joint en annexe au présent arrêté ;

Article 4

La directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional et départemental des finances publiques des Hauts-de-France et publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **13 MARS 2023**

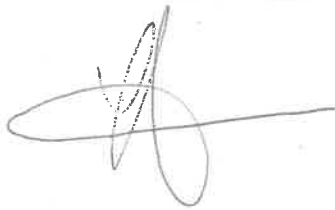


Claire QUESNEL

Annexe : spécimen de signature de madame Laure ROLAIN pour l'arrêté préfectoral portant subdélégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à madame Laure ROLAIN, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État

NOM	Prénom	Fonction	Actes
ROLAIN	Laure	Directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité	au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État

Laure ROLAIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by a horizontal line extending to the right.